

N°DEC-2023-246

DÉCISION DU MAIRE

MARCHE N° 2023C26 DE MAINTENANCE DES PABX ET PCBX-IPBX DES SERVICES MUNICIPAUX

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU le projet de contrat avec l'entreprise CABLECOM S.A sise 44 rue du bois Galon 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé de confier à un prestataire privé la maintenance des PABX et PCBX-IPBX (gestion de la téléphonie IP et numérique) des services municipaux.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire l'entreprise CABLECOM S.A, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 2 673 € entendus hors taxes par an, soit un montant maximum de 10 692 € entendu hors taxes pour toute la durée d'exécution.

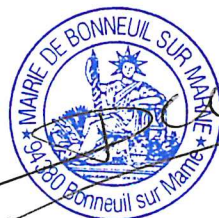
Article 3 : Le présent marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024, reconductible trois fois pour une durée maximale de quatre ans.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget des prochains exercices.

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 22 décembre 2023.



Le Maire, Maire par délégation,
La 1^{ère} Adjointe au Maire
Virginie FOUET
Denis OZFORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le - 5 JAN. 2024
Et de sa publication le - 5 JAN. 2024

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS
